

**André a été
enseveli en
moins de
10 secondes**

**ÉLIMINEZ LES DANGERS
LIÉS AUX SILOS À GRAINS**

Les silos à grains font partie intégrante du paysage dans le secteur de l'agriculture. Essentiel à bien des fermes, cet espace clos est dangereux :

- ▶ à cause des risques présents à l'intérieur, notamment d'être enseveli dans les grains ou happé par une vis balai ou une vis de vidange lors du nettoyage ;
- ▶ à cause de la difficulté de porter secours à une personne en danger.

LES PRINCIPAUX DANGERS LIÉS AU SILO À GRAINS

DANGERS

MOYENS DE PRÉVENTION

L'ENSEVELISSEMENT

Les grains en mouvement

Les grains sont une matière à écoulement libre et ils sont facilement mis en mouvement dès qu'une vis de vidange démarre ou qu'une trappe est ouverte. Ils agissent alors comme des sables mouvants, et dès qu'on est enfoncé à la hauteur des genoux, il devient pratiquement impossible de se dégager soi-même.

Les ensevelissements peuvent se produire dans les silos, mais aussi dans d'autres endroits où des grains sont accumulés (par ex. : voiture à grain, trémie, benne de camion, entrepôt, etc.).



La plupart des victimes d'ensevelissement sont entrées dans un silo pour :

- régler un problème d'écoulement ; ou
- tenter de retirer des grains de mauvaise qualité.

Comment éviter d'entrer dans un silo ?

- **Prévenir la détérioration des grains**
 - Inspecter les silos et éliminer les infiltrations d'eau (neige, pluie) et s'assurer que le système d'aération est fonctionnel ;
 - Respecter les conditions de propreté des grains, de séchage et d'aération recommandées pour la variété de grain et la durée d'entreposage prévue ;
 - Contrôler la température des grains afin d'éviter les problèmes de condensation et de gel.

N'attendez pas que les grains commencent à s'agglomérer : retirez tout stock de grains susceptibles de se détériorer.

- **Autant que possible, travailler de l'extérieur du silo** en utilisant des méthodes et de l'équipement vous permettant de ne pas entrer dans le silo :
 - Défaire les agglomérations de l'extérieur du silo ;
 - Échantillonner les grains de l'extérieur.

Le règlement le dit

Le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, à l'article 311, interdit d'entrer dans un silo, une voiture ou tout autre espace clos lorsque des matières à écoulement libre sont en mouvement ou que toutes les mesures n'ont pas été prises pour éviter toute mise en mouvement de celles-ci.

L'agglomération des grains

Lorsque les grains gèlent ou se détériorent, ils peuvent s'agglomérer et :

- former une colonne qui peut s'écrouler sur une personne ; ou
- former un pont de grains qui peut céder soudainement et ensevelir une personne.



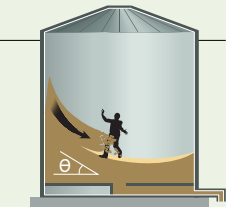
Mur de grains

Pont de grains

Le glissement de grains

Lorsque la pile est plus haute qu'une personne, le glissement d'une masse de grains peut survenir et ensevelir.

Une pente supérieure à l'angle de repos naturel du type de grain empilé augmente le risque de glissement.



Glissement de grains

DANGERS

MOYENS DE PRÉVENTION

PIÈCES EN MOUVEMENT

Vis balais et vis de plancher

Chaque année, plusieurs travailleurs subissent des blessures graves causées par des pièces en mouvement, notamment par les vis balais et les vis de plancher des silos.



- Toujours arrêter la vis balai et appliquer une procédure de cadenassage avant d'entrer pour procéder au nettoyage d'un silo ;
- S'assurer que tous les protecteurs sont en place et en bon état, notamment :
 - sur les ouvertures dans le plancher du silo,
 - sur les systèmes d'entraînement des vis de plancher.

Un système vacuum est utilisé ?

Ce système permet de limiter les risques liés aux pièces en mouvement, mais attention ! son utilisation provoque le mouvement des grains et présente un risque d'ensevelissement lorsque la hauteur du grain atteint plus de 1 mètre.

RISQUES LIÉS À LA SANTÉ

L'exposition à des poussières de grains peut engendrer divers problèmes de santé allant des dermatites aux maladies respiratoires, telles que la fièvre des grains et le poumon du fermier.

L'inhalation répétée de poussières de céréales, qui peuvent contenir des moisissures, peut entraîner une atteinte permanente des poumons et induire une insuffisance respiratoire chronique.

Lors de la manutention des grains :

- porter un équipement de protection individuelle (gants, lunettes, masque certifié conforme à la norme NIOSH N-95) ;
- utiliser des méthodes et de l'équipement pour limiter la génération de poussières.

CHUTE DE HAUTEUR

La gestion des silos nécessite du travail en hauteur.

- Installer une ligne de vie aux échelles fixes et porter un harnais lors de la montée et des tâches en hauteur ;
- S'il est nécessaire de monter et de descendre fréquemment, penser à :
 - remplacer les échelles par des escaliers,
 - installer des garde-corps.

Prenez en charge la santé et la sécurité du travail

Identifiez et éliminez les risques, notamment en :

- respectant la réglementation et les consignes des fabricants ;
- planifiant un aménagement sécuritaire du site et des aires de manutention des grains ;
- exigeant des fournisseurs toutes les instructions, les installations et les accessoires requis pour l'utilisation sécuritaire des silos et des équipements de manutention des grains.



Si aucune intervention de l'extérieur du silo n'est possible :

L'entrée dans un espace clos requiert l'identification des risques, de la formation, une procédure d'entrée et une procédure de sauvetage encadrée par le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST, chapitre XXVI). Si ces exigences ne sont pas satisfaites, l'entrée en espace clos est interdite.

Pour les silos à grains, la procédure d'entrée doit notamment inclure :

- le cadenassage, afin :
 - d'empêcher tout mouvement de grain,
 - d'immobiliser les pièces en mouvement ;
- une protection appropriée contre les chutes ;
- le port d'un harnais de sécurité attaché à une corde d'assurance aussi courte que possible ;
- une surveillance avec des moyens de communication efficaces ;
- toute autre mesure selon les risques identifiés.



Participez aux ateliers de prévention de l'UPA

Des ateliers de prévention se tiendront tout au long de l'année.

Renseignez-vous auprès de votre fédération régionale de l'UPA pour savoir où et quand auront lieu ces activités de sensibilisation.

Ces ateliers sont organisés par l'UPA, avec la collaboration de la CNESST et du Réseau de santé publique en santé au travail.



Pour plus d'information sur la santé et la sécurité du travail, consultez le site Web de la CNESST à

cnesst.gouv.qc.ca/agriculture



100%

DC100-1726 (2016-01)